



## Crédit d'impôt 2009 Pour la condition physique des enfants

---

Le 2 décembre 2009

Bonjour,

Faisant suite à diverses demandes, l'Association a mené des consultations auprès de professionnels et de Scouts Canada qui offrent déjà ce soutien à ses membres. À la suite de quoi, nous avons révisé notre position et nous croyons rencontrer les critères d'admissibilité. Nous avons donc le plaisir de vous l'annoncer et de vous en faire profiter.

Les activités qui mettent à l'épreuve le système cardiorespiratoire sont essentielles à l'amélioration de la condition physique des enfants et la plupart de nos activités scoutées (camping, sports nautiques, marches, jeux, orientations...) sont directement reliées. Le principal objectif du crédit d'impôt non remboursable aux familles, est d'amener les enfants sédentaires à être actifs. Vous devez en faire la démonstration. Ce crédit peut être réclamé sur le coût d'inscription de l'enfant à un programme d'activités physiques pour un montant maximal de 500\$ par année pour chaque enfant âgé de moins de 16 ans.

Nos activités répondent aux conditions du programme car elles sont :

- ✓ continues (minimum huit semaines consécutives ou cinq jours consécutifs dans le cas d'un camp)
- ✓ supervisées
- ✓ convenables pour les enfants
- ✓ comprennent une part importante d'activités physiques qui contribuent à l'endurance cardiorespiratoire ainsi qu'à la réalisation d'un (ou plusieurs) des objectifs suivants :
  - ✓ force musculaire
  - ✓ endurance musculaire
  - ✓ souplesse
  - ✓ équilibre

Lorsque toutes ces conditions sont remplies et que la totalité de la cotisation annuelle est payée dans une même année d'imposition, l'enfant devient admissible aux fins du crédit pourvu que plus de 50% des activités offertes par l'unité comprennent un part importante d'activités physiques. Si ce critère de 50% n'est pas atteint, un reçu peut être émis pour un montant calculé proportionnellement qui représentera le pourcentage réel d'activités physiques de l'unité

**Exemple :**

Marie inscrit ses deux enfants chez les scouts. La cotisation annuelle est de 200\$ par enfant. L'année scoute compte 36 réunions de deux heures (72hrs) ainsi que 12 jours de camp comptant 12 heures d'activités chacun (144hrs).

Son garçon, Maxime est chez les louveteaux. Les réunions hebdomadaires comptent normalement 40 minutes d'activités physiques admissibles (72hrs \* 33% = 24hrs). De plus, lors de leurs camps, les louveteaux consacrent 9 heures par jour à des activités admissibles (144hrs \* 75% = 108hrs). La totalité de la cotisation annuelle de Maxime (200\$) est donc admissible au crédit d'impôt pour la condition physique des enfants (24hrs + 108hrs = 132hrs sur 216 donc 61% des activités).

Sa fille, Sophie est chez les éclaireurs. Durant leurs rencontres, les jeunes font un jeu physique qui dure habituellement 30 minutes (72hrs \* 25% = 18hrs). Lors des camps, ils passent normalement la moitié de leur temps à faire des activités plus exigeantes physiquement (144hrs \* 50% = 72hrs). Seulement 42% de la cotisation annuelle de Sophie (84\$) sera donc admissible à ce crédit d'impôt (18hrs + 72hrs = 90hrs sur 216 donc 42% des activités).

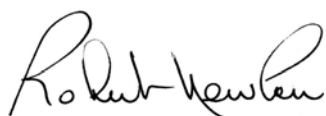
Les groupes peuvent émettre un reçu aux fins d'impôt pour les dépenses admissibles engagées au cours de l'année civile (émettre un reçu pour la cotisation payée en septembre 2009 même si l'année scoute s'étend jusqu'en juillet 2010).

Pour plus d'informations :

- Rapport du Groupe d'experts sur le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants  
Sommaire et recommandations : [http://www.fin.gc.ca/activty/pubs/ctc\\_1-fra.asp](http://www.fin.gc.ca/activty/pubs/ctc_1-fra.asp)
- Parents : [www.cra-arc.gc.ca/conditionphysique/](http://www.cra-arc.gc.ca/conditionphysique/)
- Groupes : [www.cra-arc.gc.ca/whtsnw/rgn-fra.html](http://www.cra-arc.gc.ca/whtsnw/rgn-fra.html)

Vous trouverez le reçu aux fins d'impôt sur le revenu 2009 ci-joint que vous pourrez remplir et communiquer à vos membres, accompagné de cette lettre.

Je remercie le District de l'Estrie et Scouts Canada pour nous avoir offert leurs expertises.



Robert Nowlan  
Directeur général